

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société TGH et du public, qu'à la suite d'une réunion tenue avec les dirigeants de la société TGH, le lancement de l'opération projetée par le groupe TGH objet du communiqué de la société publié le 03 février 2021, demeure tributaire **notamment** de :

- La publication des états financiers consolidés 2019 et la tenue de l'AGO relative à l'exercice 2019 conformément à la décision du collège du CMF du 05 novembre 2020.
- La publication des états financiers individuels et consolidés 2020 et la tenue de l'AGO relative à l'exercice 2020.
- L'élaboration des états financiers comparatifs de TGH et du groupe avant et après l'opération projetée sous la forme d'états financiers pro forma.
- La publication, éventuellement, des états financiers semestriels au 30 juin 2021 au cas où le processus s'étalera au delà du 31 août 2021.